

**2016**

# **CHRS DU LUNÉVILLOIS**

**Rémi BERNARD**  
*Directeur*

**Edith VOIRIN**  
*Chef de service*

**6 rue sainte Anne  
54300 Lunéville**

**Tél. : 03 83 77 50 04**

**Fax : 03 83 77 79 26**

**Courriel :  
luneville@asso-ars.org**



## MISSION

La finalité du service est de concourir à l'insertion, voire la réinsertion par le logement d'une population mal logée, possédant de faibles ressources, issue d'emplois ou de formations précaires en lui offrant la possibilité :

- d'accéder à un logement adapté le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions,
- de servir d'intermédiaire temporaire en matière de locations d'appartements entre ces populations démunies et les organismes bailleurs.

Pour se faire, le service :

- effectue un bilan de chaque situation à l'entrée,
- procède à l'admission en CHRS,
- relogé dans le cadre d'une sous location avec la possibilité de transfert de bail.

## FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : CHRS

Participation des usagers

## CAPACITÉ

35 places

## ÉQUIPE

### Personnel social :

1 chef de service	0,50 ETP
3 travailleurs sociaux	2,69 ETP

### Personnel administratif :

Direction	0,20 ETP
1 secrétaire	0,25 ETP
1 agent administratif	0,50 ETP

# ACTIVITÉS 2016

## Public

**29 ménages logés sur l'année** dont :

- 3 couples avec enfants
- 14 adultes seuls avec enfants
- 12 adultes seuls

**75 personnes** dont :

- 32 adultes
- 43 enfants

## Activité

Taux d'occupation : 132 %  
16 940 journées réalisées

## Flux

42 personnes admises  
37 personnes sorties

## Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

Logement autonome	11 ménages
Accueil famille, amis	3 ménages
Inconnue	2 ménages
CHRS	1 ménage

**15 ménages présents au 31 décembre 2016,  
soit 40 personnes**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PREAMBULE SIL LUNEVILLE .....</b>	<b>2</b>
1.1	Les objectifs du SIL depuis sa création demeurent identiques .....	3
1.2	Les partenaires .....	9
1.3	Les relations avec les partenaires extérieurs .....	11
1.4	Les formations .....	12
1.5	Les faits marquants.....	12
<b>2</b>	<b>DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS.....</b>	<b>13</b>
2.1	Typologie des ménages .....	13
2.2	Hébergement antérieur.....	14
2.3	Provenance géographique.....	16
2.4	Nationalité.....	17
2.5	Situation des adultes par rapport au travail .....	17
2.6	Motif de la demande .....	18
2.7	Orientations des ménages à la sortie .....	20
2.8	Détails des bailleurs.....	21
2.9	Durée de séjour .....	22
<b>3</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>24</b>

## 1 PREAMBULE SIL LUNEVILLE

**Le Service d'Insertion par le Logement ne cesse d'augmenter au niveau de son activité.** En 2016 avec un taux d'occupation de 132%, l'activité du service d'insertion par le logement est remarquable par ses statistiques. Ces performances encore jamais atteintes témoignent du dynamisme de l'établissement. Elles révèlent de l'efficacité des partenariats avec les bailleurs sociaux qui ont permis à treize familles d'accéder au logement.

Grâce à l'énergie et à une équipe soudée, nous avons pu encore en 2016 continuer à donner du sens à notre travail.

Les publics que nous accompagnons n'ont pas connu de grands changements dans leurs difficultés.

- Le point commun à l'ensemble de ces familles est qu'elles ont toutes connues des trajectoires de vie marquées par la précarité de quelque nature qu'elle soit :
- Des parcours « habitat » chaotiques : expulsions locatives, squats, familles séparées, propriétaires privés avec arrêtés d'insalubrité.

De plus, à ces données structurelles (emploi, argent, logement, droits sociaux) s'ajoutent des événements plus personnels qui amplifient les difficultés tels que des problèmes de santé et de souffrances psychiques.

- Des problèmes d'hygiène
- Des problèmes d'addiction
- Des difficultés d'insertion professionnelle
- Des problèmes de gestion budgétaire
- Des difficultés d'accès aux soins.
- Des violences conjugales

Le service conduit sa mission en lien avec les partenaires locaux.

L'année 2015 se clôturait avec six orientations :

- Revisiter des documents relatifs à la loi 2002-2,
- Réorganiser les réunions de service et instances de concertations,
- Améliorer les conditions matérielles d'hébergement et l'offre d'équipement,
- Renforcer les partenariats existants,
- Adaptation des compétences des professionnels (formations),
- L'écriture du projet d'établissement.

L'année 2016 a démarré dans la poursuite de ces orientations. Les aléas et les imprévus, tant internes qu'externes n'ont pas permis de mettre en œuvre tous les objectifs de travail que nous nous étions fixés.

Les objectifs dans l'ensemble sont atteints. Reste à poursuivre la réécriture du projet d'établissement qui est resté entre parenthèse.

## 1.1 Les objectifs du SIL depuis sa création demeurent identiques

- Permettre aux ménages, l'accès à un logement de droit commun ou pour ceux qui ne peuvent accéder matériellement à l'offre, d'obtenir un logement au moyen de la sous-location.
- Favoriser le maintien dans ces logements.

L'intervention se déroule dans le cadre d'une prise en charge globale.

Le travailleur social référent accompagne le ménage dans l'élaboration de son projet individuel en tenant compte des attentes personnelles, professionnelles, de la problématique santé des personnes concernées ainsi que de la prise en charge éducative des enfants.

De par la nature de cette intervention, nous sommes tenus de nous impliquer dans les problématiques protection de l'enfance (information préoccupante, signalement et évaluation) et dans les problématiques budgétaires (dossier de surendettement).

Le travailleur social peut également être amené à engager des mesures de protection sociale ou judiciaire. La mise en place de ces différentes mesures nécessite souvent un accompagnement des personnes, long et soutenu en même temps qu'un accompagnement physique.

### Principes :

Quatre principes fondent notre action :

- Associer les ménages à chaque étape de la mesure,
- Elaboration d'un contrat de séjour et d'une demande de prise en charge DDSCS incluant des objectifs personnalisés pour chacun des ménages,
- Travail en étroite collaboration avec les partenaires intervenants auprès des ménages,
- Respect du choix des ménages d'accéder à un statut de locataire lorsque ces objectifs sont atteints.

### Modalité d'Admission SIL :

Depuis la création du SIAO, une nouvelle organisation permet de centraliser toutes les demandes d'hébergement sur le département et de proposer aux personnes une solution d'hébergement la plus adaptée à leur situation.

Afin d'optimiser les places libres en CHRS, nous pouvons néanmoins admettre sans attendre la décision de la commission du SIAO qui a lieu tous les 15 jours. Toutefois, l'admission est validée au préalable par la coordinatrice du SIAO.

### Qui peut-être admis?

Toute personne accompagnée d'enfants ou non dont la situation justifie une prise en charge par l'Aide Sociale Etat : rupture d'hébergement, expulsion, rupture de solidarité familiale, violences conjugales, difficultés avérées au niveau de l'habitat antérieur : insalubrité et sur-occupation des logements, problèmes de voisinage, etc. avec laquelle il est possible d'établir un projet.

Le service admet non seulement à partir de critères objectifs (montants des ressources, endettement...), mais aussi au regard d'éléments personnels (volonté de changement, capacité de contractualisation, désir de s'insérer). Dès lors, à partir d'un bilan de la situation et des besoins des personnes accueillies, le service élabore, avec le ménage, un projet d'accompagnement global et personnalisé qui va préciser un ensemble d'objectifs à atteindre et de moyens à mobiliser tant par la personne elle-même qu'avec l'intervention d'autres partenaires.

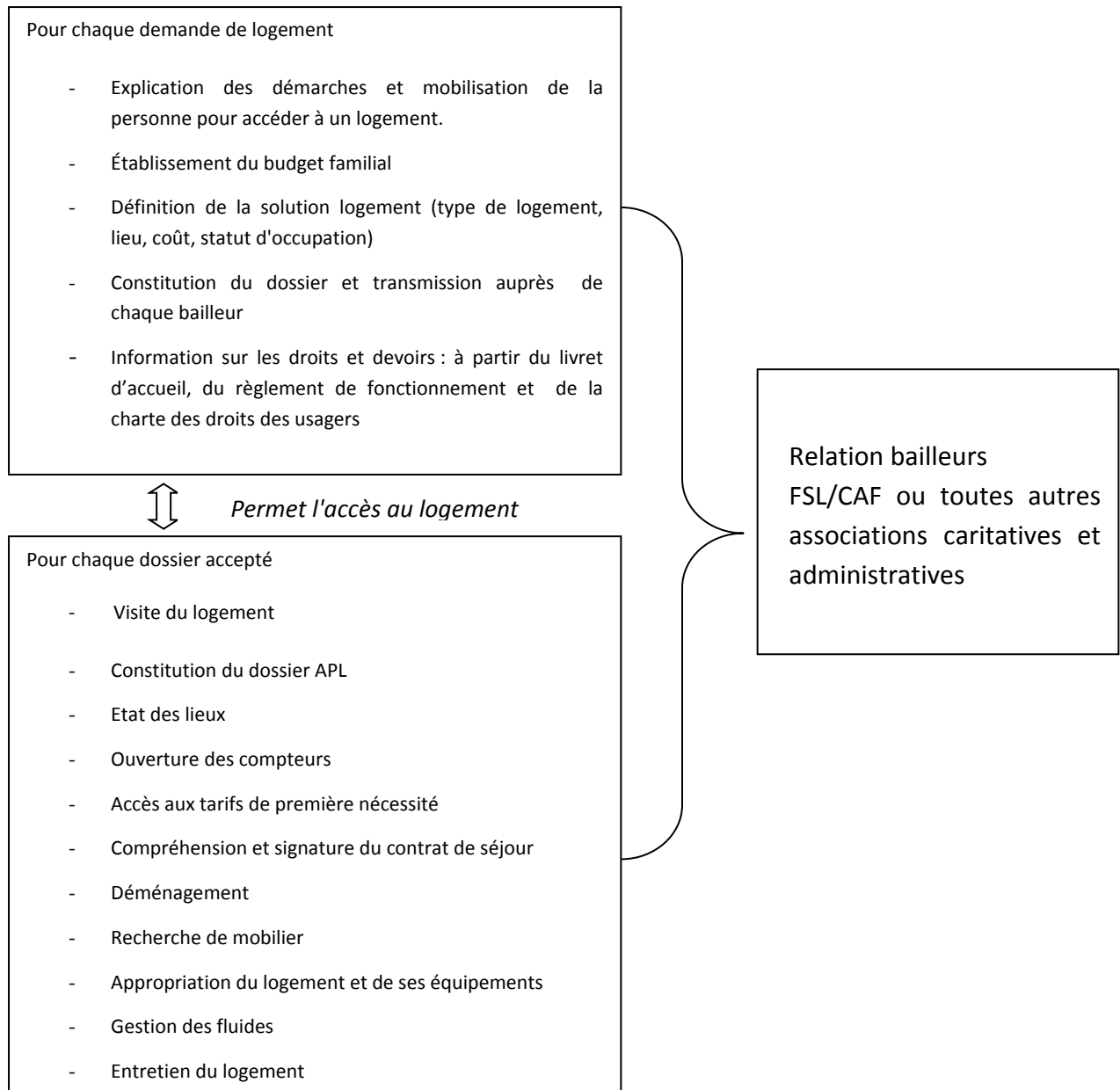
Il est remis à la famille, à cette occasion, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Ces outils (en application de la loi du 2 janvier 2002) permettent à l'utilisateur de disposer à l'entrée d'une information objective et complète des services proposés et mis en œuvre.

Un délai de réflexion est alors laissé au ménage.

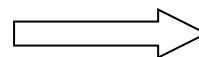
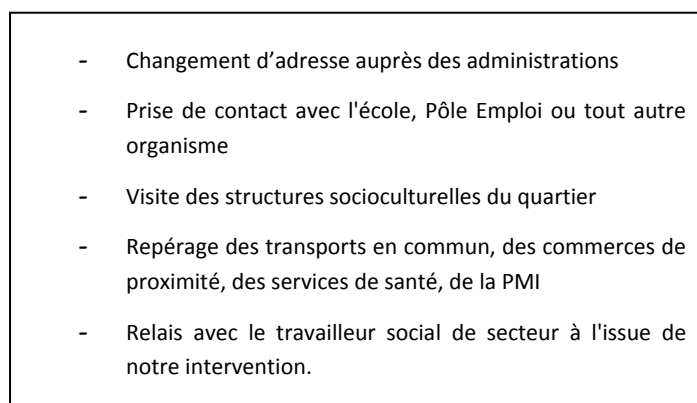
La procédure d'admission peut parfois nécessiter plusieurs entretiens afin de valider l'inscription de la famille dans la démarche proposée. Ce travail d'évaluation initiale constitue un temps important. Les conditions d'entrée sont déterminantes pour la réussite future de la prise en charge.

## L'accès au logement

Constitue une étape cruciale dans le processus d'insertion d'un ménage :  
Les principales tâches effectuées par les travailleurs sociaux



## Dernière étape : l'insertion dans l'environnement



Relation avec les partenaires locaux



### **Durée et objectifs de l'intervention :**

La durée de l'accompagnement est fixée à 6 mois. Elle est décidée lors du 1er ou 2ème entretien, contractuellement entre le ménage et l'établissement. Cette durée demeure relative car en lien avec le rythme des personnes. L'objectif vise avant tout une autonomie sociale et la plus rapide possible.

A contrario, l'accompagnement peut nécessiter un temps plus long. Cette prolongation doit faire l'objet d'un rapport motivé, elle s'effectue à l'issue d'une synthèse réunissant le ménage, le travailleur social et le chef de service.

### **Le suivi social :**

Chaque ménage bénéficie d'un travailleur social référent. Il pourra, en fonction de la complexité de la situation, être assisté d'un collègue de l'équipe.

Le CMP nous offre également la possibilité d'intervention d'un infirmier de secteur psychiatrique. Ce professionnel du soin pouvant apporter un éclairage médical ainsi que la coordination avec le secteur psychiatrique.

Les rencontres régulières entre les travailleurs sociaux du Service d'insertion par le Logement et le ménage constituent le mode d'intervention privilégié (au domicile ou au bureau).

### **Les instances de concertation :**

#### **- La réunion de service**

La réunion d'équipe à fréquence hebdomadaire : elle réunit l'équipe pendant trois heures. Elle permet de recevoir des intervenants extérieurs ou des partenaires pour améliorer coordination et coopération, d'échanger sur des questions matérielles ou d'organisation, d'évaluer la pertinence des outils mis en place, d'échanger et de réfléchir sur une situation problématique.

#### **- Bilan des situations**

A fréquence mensuelle entre le chef de service et le travailleur social, ce bilan permet de communiquer des informations, de rendre compte des suivis, d'élaborer des pistes de travail, d'évaluer des actions menées, etc.

#### **- La réunion de synthèse avec les ménages (cf. article 12 de la loi 2002-2 la famille est consultée)**

Elle se tient au cours du 5ème mois de la prise en charge et dure 1 h 30. Elle réunit la famille, le ou les travailleurs sociaux qui exercent le suivi et le chef de service.

Son contenu : mesurer l'évolution de chaque situation, évaluer concrètement les résultats obtenus et la pertinence des modes d'action mis en œuvre, dégager des éléments de contractualisation avec les usagers, déterminer des objectifs complémentaires de travail.

La participation de la famille est déterminante.

Au cours de cette rencontre, la famille est consultée sur la prestation dont elle est bénéficiaire. C'est un moment d'échanges qui permet autant à la famille qu'aux travailleurs sociaux de clarifier ou d'ajuster l'intervention.

### **Les enjeux de l'accompagnement social :**

Faire de l'accès ou du maintien dans le logement le point d'appui d'une démarche d'insertion globale. S'appuyer sur les dynamiques, les parcours et les projets des personnes ou des familles pour les rendre acteurs de leur propre décision.

Placer la personne ou la famille au cœur de la démarche.

Articuler les notions de devoirs avec celles de droits.

Au-delà du seul accompagnement individuel et personnalisé, la mesure d'accompagnement social du SIL prend en compte toutes les dimensions de la situation familiale, professionnelle, budgétaire, santé, éducation des enfants, inscription dans la vie locale (utilisation des équipements du quartier) et l'habitat.

Dans le cadre de l'évaluation interne, un questionnaire de satisfaction est remis aux ménages afin de recueillir leurs avis sur l'accueil et les conditions d'admissions dont ils ont bénéficié.

En cours de prise en charge, un questionnaire est remis pour recueillir l'avis des ménages sur le logement mis à leur disposition et l'accompagnement en cours.

A l'issue du séjour, un ultime questionnaire de satisfaction est adressé aux familles comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002-2. Il est accompagné d'une enveloppe timbrée pour permettre une réponse. Il est à noter que les retours de ces questionnaires mettent régulièrement en avant l'aide administrative et le suivi de la gestion budgétaire comme éléments forts de l'accompagnement

### **Les moyens en immobilier :**

Sur le Lunévillois, pour 2016 nous avons disposé de :

#### 7 CHRS éclaté

- 2 T1 bis sur Lunéville (OPH)
- 1 T2 sur Lunéville (OPH)
- 1 T1 bis sur Lunéville (Bailleur privé)
- 1 T2 sur Lunéville (Bailleur privé)
- 2 T4 sur Lunéville (OPH)

#### 3 baux glissants

- 1 T3 sur Lunéville (OPH)
- 1 T3 sur Lunéville (Bailleur privé)
- 1 T5 sur Lunéville (OPH)

Nous avons également accompagné 29 ménages dans le cadre d'un accompagnement sans hébergement.

L'accompagnement sans hébergement constitue un outil important qui permet de compléter les prestations dispensées par le CHRS. En effet, le travail réalisé en amont à l'accueil en CHRS permet d'évaluer au plus près les besoins des personnes, afin de proposer ensuite un accompagnement socio-éducatif le mieux adapté à leur situation.

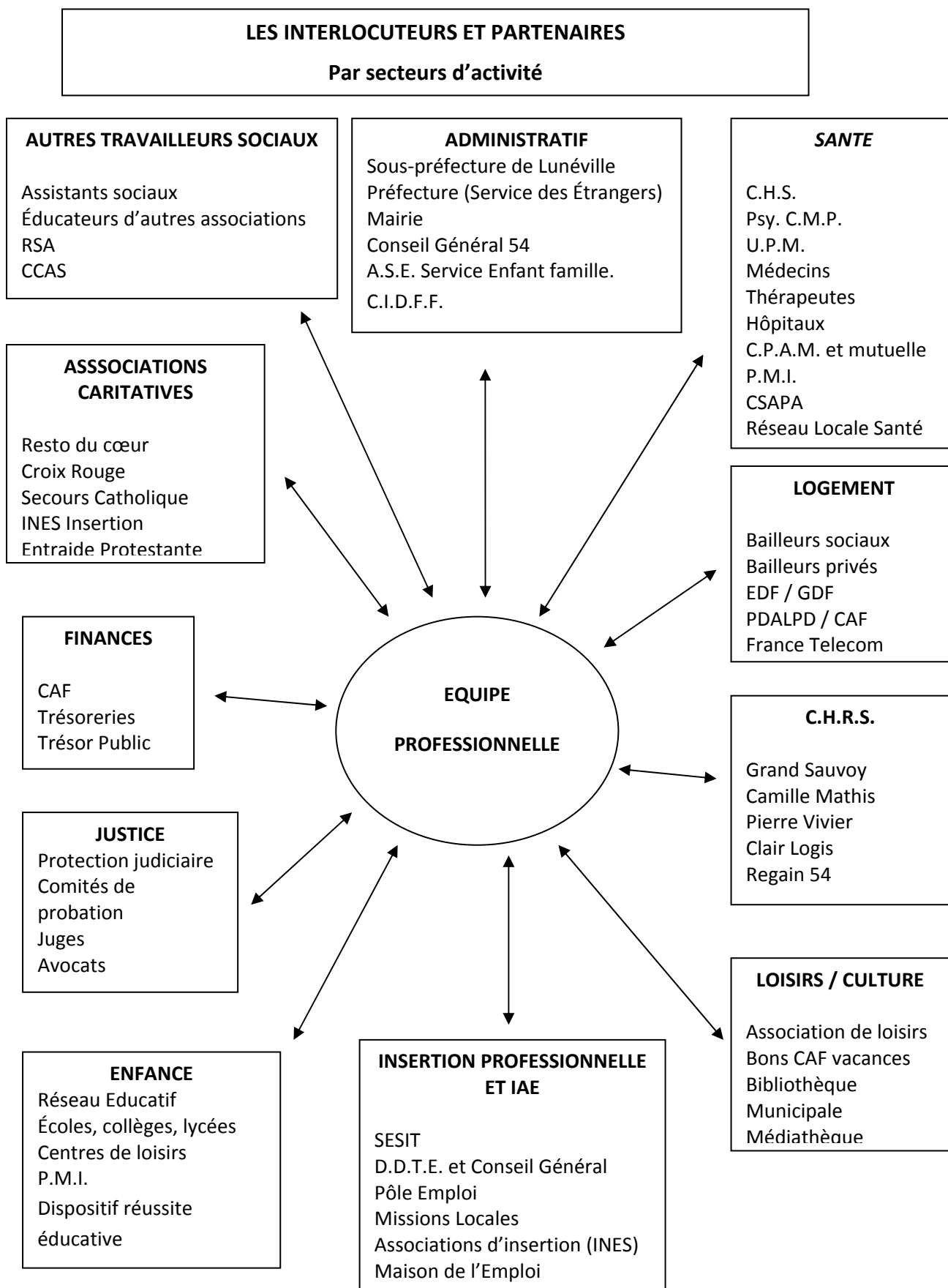
D'autre part, l'accompagnement post CHRS des personnes accédant à un logement permet de sécuriser leur installation et leur investissement dans l'habitat. Ce dispositif nous permet donc d'exercer au mieux nos missions d'aide à l'insertion et à l'autonomie, avant et/ou après l'hébergement.

### **Participation financière**

Les familles versent une participation pour leur hébergement :

- Soit à travers le règlement de la part résiduelle de loyer lorsque les ménages sont relogés dans le cadre du bail glissant,
- Soit d'une participation calculée à partir de leurs ressources et de leur endettement, lorsqu'ils sont hébergés dans le cadre d'une sous-location simple.

## 1.2 Les partenaires



La dimension administrative occupe une part importante du travail de l'équipe éducative principalement au début de la prise en charge de la personne et fait appel à un nombre important de partenaires cités en amont.

Le travail d'accompagnement social ne pourrait se réaliser sans la volonté de s'ouvrir vers l'extérieur, c'est pourquoi nous avons l'habitude de favoriser les échanges avec les partenaires de l'action sociale et les professionnels de la santé. Les relations régulières permettent d'assurer la continuité des suivis, de traiter des problématiques spécifiques pour lesquelles nous n'avons pas les ressources en interne. Nous nous appuyons également sur un partenariat étroit avec des acteurs tels que les bailleurs sociaux. Des rencontres sont organisées régulièrement afin de faire aboutir les orientations en Logements.

Nous avons participé au groupe Addictions du Lunévillois (cela représente 4 réunions par an).

Le service est également investi au niveau du conseil local de santé mentale (4 réunions par an).

Nous avons participé à une rencontre organisé par le Conseil Départemental sur la LOI ALUR ainsi qu'avec ENGIE Portail.

Le CIDFF de LUNEVILLE a mis en place les visites médiatisées ; Trois ménages ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, il est indispensable de continuer à développer le travail en réseau avec les associations caritatives et les organismes publics par des rencontres et des échanges.

C'est ainsi qu'en 2016, nous avons reçu :

- La référente de L'ECCO APPART.
- Le référent local de la CAF.
- Le service contentieux de L'OPH..
- Le service de prévention spécialisé. .
- Le réseau des violences conjugales.

### 1.3 Les relations avec les partenaires extérieurs

#### L'adhésion à des fédérations

URIOPSS

#### Les réseaux partenariaux

Réseaux formels ou informels

<b>PARTENAIRES</b>	<b>Partenariat existant (formel ou informel)</b>	<b>Convention écrite (partenariat formalisé)</b>	<b>Financement</b>
Autre CHRS, SAO et dispositif d'urgence SIAO	<b>oui</b>	<b>oui</b>	
Hôpital général	<b>oui</b>		
Établissement spécialisé de santé (hôpital spécialisé, CMP)	<b>oui</b>	<b>non</b>	
CSAPA (centre de cure d'alcoologie ambulatoire anciennement CHAA)	<b>oui</b>		
Centre de soins pour toxicomanes	<b>oui</b>		
Mission Locale	<b>oui</b>		
ADOMA et autres structure de même statut	<b>oui</b>		
Bailleurs sociaux : SLH/ MMH/ OPH/ BATIGERE/ NOUVEAU LOGIS/ ICF / CCAS de Lunéville	<b>oui</b>	<b>oui</b>	
Police et gendarmerie	<b>oui</b>		
Club service : Le ZONTA	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>500€ / an</b>

## **1.4 Les formations**

Plusieurs membres de l'équipe éducative ont participé à des formations collectives en 2016 :

- Mieux connaître le public en exclusion
- Optimiser l'utilisation du Dispositif Surendettement pour mieux accompagner le débiteur (3 personnes).
- Gestion des conflits inter culturalité /médiation
- OMEGA (gestion de la violence)
- Quatre travailleurs sociaux ont participé à deux journées de formation initiée par le CIDFF de Lunéville sur les « Femmes victimes de violences » et un colloque sur les « Enfants témoins des violences conjugales ».

## **1.5 Les faits marquants**

- Le mouvement de personnels (remplacement au niveau des TS mais également au niveau du secrétariat).
- L'accueil des migrants de CALAIS sur le territoire du Lunévillois (forte mobilisation des salariés pour l'organisation de cet accueil). Nous avons mobilisés cinq logements avec l'OPH de Lunéville sur LUNEVILLE et BLAINVILLE. Il a fallu les aménager entièrement dans un délai de trois semaines.

## 2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

### 2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages et personnes	2016			2015		
	ménages	adultes	enfants	ménages	adultes	enfants
Hommes seuls	9	9	0	13	13	0
Femmes seules	3	3	0	3	3	0
Hommes seuls avec enfants	2	2	3	1	1	2
Femmes seules avec enfant(s)	12	12	30	11	11	24
Couples sans enfant	0	0	0	2	4	0
Couples avec enfant(s)	3	6	10	3	6	8
<b>total ménages</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>43</b>	<b>33</b>	<b>38</b>	<b>34</b>

Au cours de l'année 2016, ce sont 29 ménages représentant 75 personnes qui ont été hébergés et accompagnés contre 33 ménages représentant 73 personnes en 2015 et 35 ménages représentant 73 personnes en 2014. Aucune variation notable à relever. L'activité reste stable.

Le nombre d'hommes seuls accueillis est quasi identique sur les trois dernières années avec une légère diminution en 2016.

Idem pour le public féminin, on observe une activité identique sur les trois années passées. Il est représenté par 15 ménages en 2016, 14 ménages en 2015 et 17 ménages en 2014.

Bien que le nombre des orientations soit très majoritairement réalisé vers les structures collectives à Nancy par le SAO, nous veillons cependant à accueillir de manière permanente sur le dispositif CHRS local.

L'accueil et l'accompagnement en CHRS éclaté, nous permet de constater l'autonomie de la personne sur différents plans (entretien du logement, hygiène corporelle etc.). Il est utilisé aussi comme support éducatif pour accompagner la personne dans les tâches de la vie quotidienne (accompagnement aux courses, conseils pour la confection des repas et pour l'entretien du logement).



Tranches d'âge	2016	2015	2016	2015
inférieur à 2 ans	5	2	7%	3%
02 à 03 ans	5	7	7%	10%
04 à 06 ans	7	4	9%	6%
07 à 11 ans	7	7	9%	10%
12 à 16 ans	14	7	19%	10%
17 à 18 ans	3	3	4%	4%
<i>sous total mineurs</i>	<b>41</b>	<b>30</b>	<b>55%</b>	<b>42%</b>
19 à 25 ans	6	10	8%	14%
26 à 35 ans	10	10	13%	14%
36 à 45 ans	7	9	9%	13%
45 à 56 ans	8	11	11%	15%
plus de 56 ans	3	2	4%	3%
<i>sous total adultes</i>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>45%</b>	<b>58%</b>
<b>total</b>	<b>75</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Cette année, on retrouve une pyramide des âges quasi identique.

Femmes seules accompagnées uniquement d'enfant(s) de moins de 3 ans	Adultes	Enfants
<b>personnes</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

## 2.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur (en ménages)	2016		2015	
CHRS ou assimilé	0	0%	0	0%
Hôtel / Foyer logement	6	21%	6	18%
Logement personnel	19	66%	18	55%
Famille, amis	2	7%	6	18%
Structure carcérale	0	0%	0	0%
Logement temporaire ALT	1	3%	1	3%
Squat, rue	1	3%	2	6%
<b>total</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>

Comme chaque année, ce sont les ménages issus du logement personnel qui sont majoritaires. L'item Hôtel/foyer d'hébergement correspond à l'accueil en hébergement d'urgence à la résidence St Jacques) et pour lesquels nous mettons en place une mesure ASH pour accélérer la sortie du dispositif d'urgence afin de les orienter dès que possible sur un relogement autonome, en LT ou

encore en CHRS éclaté si la situation financière ou de soin ne se résous pas dans un temps raisonnable.

**Sur ces 19 ménages issus du logement personnel :**

- 8 représentent des femmes victimes de violences
- 5 proviennent d'expulsions locatives
- 6 de logements insalubres ou indécents.

Notre priorité d'accueil des femmes victimes de violences répond pleinement aux orientations qui nous sont faites par le SIAO. Ces admissions ne sont pas toujours effectuées directement, elles ont dû passer par le dispositif d'urgence avant de pouvoir intégrer notre dispositif.

Quand aux situations relevant de logements insalubres, c'est le SAO ou encore le TS de l'AVDL qui nous les orientent majoritairement.

Exemple de situation :

Monsieur B a deux enfants âgés de 17 et 12 ans.

Il travaille en CDI depuis 2012 à Quartiers Services à Lunéville. Il est en arrêt maladie depuis le mois de mars et a subi une opération en avril. Il ne sait pas s'il pourra reprendre son travail, et a fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle.

Monsieur B est en mesure d'expulsion locative suite à des impayés de loyer. Il en est au stade du concours de la force publique. (Commandement de quitter les lieux au 16/08)

Il est locataire d'un logement dans le parc privé depuis trois ans. Il avait repris le bail du logement de la mère de ses enfants dont il était séparé et qui est décédée en 2013.

Monsieur a toujours payé ses loyers jusqu'en août 2015. Il n'a plus honoré ceux-ci compte tenu d'une situation de surendettement liée à plusieurs prêts à la consommation et une mauvaise gestion.

Un dossier de surendettement a été déposé en mars 2016, et est toujours en cours. La commission s'oriente vers un plan de remboursement de 107 € sur 84 mois avec un effacement d'une partie des dettes.

Monsieur B a bien collaboré avec notre service les 3 premiers mois de notre prise en charge puis n'a plus donné de nouvelles alors que nous avons une proposition d'appartement dans le cadre du bail glissant.

Alors que notre service allait arrêter son intervention, Monsieur a repris contact.

Les conditions de reprise de paiement du loyer posées à Monsieur n'ont pas été respectées malgré un suivi budgétaire de notre service et la suspension des prélèvements des prêts à la consommation suite au dépôt du dossier de surendettement.

Nous n'avons donc pas maintenu l'orientation en CHRS éclaté et avons proposé à Monsieur une

orientation en CHRS collectif à Nancy, qu'il refuse.

Monsieur B a loué deux garages pour stocker, son mobilier.

Il a confié sa fille E à la fille de son ex-compagne, et son fils M est chez un ami.

ARS 2D intervient le premier septembre pour vider le logement.

Monsieur dit qu'il dormira dans la voiture que lui prête un ami.....Monsieur n'est pas isolé, il a des enfants majeurs dont un fils qui lui a proposé de l'héberger, ce qu'il a aussi refusé. Il a une amie qui vit dans les Vosges.

Monsieur B, fragile est suivi par le CMP.

Abstinent durant 10 ans, Monsieur a repris sa consommation d'alcool depuis plusieurs mois.

Monsieur se dégrade, et lâche prise.

Monsieur B pouvant changer d'avis, une fois son logement rendu, nous sollicitons une place en CHRS collectif.

Une proposition concrète d'hébergement peut aussi l'amener à se repositionner, ce qui lui éviterait de se marginaliser plus encore.

### 2.3 Provenance géographique

Provenance géographique	2016	2015
Nancy et Couronne	5	1
Lunévillois	24	24
Val de Lorraine	0	3
Terres de Lorraine	0	1
Autres Départements	0	2
Hors Territoire Français	0	2
<b>total</b>	<b>29</b>	<b>33</b>

- 24 ménages sont issus du Lunévillois.
- 5 ménages en provenance de Nancy couronne, ce sont des familles, bénéficiant de la protection de la France ou d'un titre de séjour, issues d'hébergements d'urgences.

## 2.4 Nationalité

Nationalité (en personnes)	2016		2015	
Française	62	83%	63	88%
CEE	0	0%	0	0%
Afrique du Nord	0	0%	1	1%
Afrique noire	2	3%	2	3%
Europe de l'Est	8	11%	6	8%
Moyen orient & Asie	3	4%	0	0%
<b>total</b>	<b>75</b>	<b>100%</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>

En 2016, comme en 2015, la majorité des personnes accueillies sont d'origine française.

Une famille de 6 personnes, issue de l'Europe de l'Est, régularisée.

Une personne provient de Tunisie et Une famille monoparentale, d'Afrique noire, dont la maman est victime de violence conjugale.

## 2.5 Situation des adultes par rapport au travail

Situation des adultes par rapport au travail (en personnes)	2016		2015	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans emploi	18	9	22	14
CDI	7	2	6	3
CDD	0	0	2	2
Intérimaire	1	1	3	3
CAV / CAE d'Insertion	0	0	0	0
En formation	3	0	3	1
Autres	3	2	3	3
<b>total</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>39</b>	<b>26</b>

L'évolution des personnes dans l'emploi reflète la précarisation des situations qui, bien qu'elles soient en activité pour certaines, connaissent la spirale de l'alternance emploi, intérim, temps partiel, chômage et dépendent largement des dispositifs de soutien. A leur sortie la situation a évolué positivement pour quelques unes d'entre elles.

L'inactivité professionnelle à l'entrée peut s'expliquer par des problématiques de santé, d'instabilité pendant de longues périodes ou encore de titre de séjour court qui ne favorise pas l'embauche.

Les 7 CDI sont représentés par trois femmes avec enfants et quatre hommes.

## 2.6 Motif de la demande

Motif de la demande (en ménages)	2016		2015	
Conflits conjugaux	6	21%	4	12%
Rupture cohabitation - solidarité familiale – amicale	1	3%	5	15%
Demandeurs d'asile régularisés	2	7%	2	6%
Problèmes locatifs et d'hébergements	16	55%	20	61%
Autre	4	14%	2	6%
<b>total</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>

Motif de la demande (en personnes)	2016		2015	
Conflits conjugaux	15	35%	8	11%
Rupture cohabitation - solidarité familiale – amicale	1	2%	8	11%
Demandeurs d'asile régularisés	10	23%	6	8%
Problèmes locatifs et d'hébergements	43	33%	46	64%
Autre	6	7%	4	6%
<b>total</b>	<b>75</b>	<b>100%</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>

En 2016, ce sont 33% des ménages qui sont admis pour des problèmes locatifs et d'hébergement contre 64% en 2015 et 35% des ménages pour des conflits conjugaux en 2016 contre 11% en 2015. Les conflits conjugaux ont quasiment doublé en 2016. Ce sont les femmes victimes de violences hébergées dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

Huit femmes ont pu exprimer le fait d'avoir subi des violences conjugales.

Il s'agit pour elles de réaliser matériellement et psychologiquement la séparation avec l'auteur des violences qui se trouve souvent être le père des enfants.

Notre accompagnement et hébergement constituent une étape essentielle dans le travail d'insertion de ces femmes.

A leur arrivée, beaucoup de femmes sont dans un état psychoaffectif fragilisé. Elles éprouvent parfois un sentiment de culpabilité par rapport aux enfants et à la situation qu'elles leur font vivre. Tant que les conjoints ne s'en prennent pas aux enfants, elles arrivent tant bien que mal à supporter la situation. Mais dès que les enfants deviennent la cible des violences, c'est souvent l'élément déclencheur qui motive leur départ. Elles ont parfois un vécu lourd ou une histoire compliquée.

La prise en charge des enfants peut devenir difficile par l'absence du père. Une relation fusionnelle s'installe. Une prise en charge qui peut aboutir à une mesure éducative administrative ou judiciaire.

### Exemple de situation : Madame D

Madame D vivait au Sénégal. Elle travaillait comme aide soignante.

Elle s'est mariée en avril 2014 avec Monsieur D d'origine malienne et qui vivait à Saulxures-les-Nancy. Le couple a eu un enfant Pape né en janvier 2015.

Madame et le bébé sont arrivés en France en septembre de la même année dans le cadre du regroupement familial.

Rapidement Monsieur D a fait comprendre à Madame qu'il ne souhaitait pas qu'elle reste et lui a demandé de partir.

Monsieur D s'est montré violent envers Madame : elle n'avait pas le droit d'utiliser l'eau, l'électricité. Monsieur ne lui donnait pas d'argent ou très peu.

Monsieur se montrait aussi très dur avec son fils voir aussi violent.

La police est intervenue au domicile.

Le mois dernier, Madame D a interpellé l'assistante sociale de secteur

Faute de place à Nancy, pour un hébergement d'urgence, Madame et son fils ont été accueillis au SAO de Lunéville, à la Résidence Saint-Jacques.

#### Objectifs de la prise en charge, accompagnement :

Une orientation en CHRS éclaté est proposée à Madame dans un appartement T2.

L'accompagnement social a pour objectif de la soutenir dans les domaines suivants :

- Administratif : ouvertures des droits RSA, ASF, allocation de base, APL, CMUC,
- Justice : procédure de divorce, droits de garde de l'enfant, pension alimentaire,
- Financier : épargne pour le projet logement. Madame hésite au niveau de son projet entre s'installer à Nancy ou rejoindre de la famille à Montpellier,
- Professionnel : Madame doit refaire une formation d'aide soignante, son diplôme n'est pas reconnu en France.

Madame se sent isolée à Lunéville. Elle a besoin d'être orientée sur des structures comme des lieux d'accueil parents-enfants afin de tisser des liens.

Détails des problèmes locatifs et d'hébergement	2016		2015	
Sans hébergement	3	19%	5	25%
Expulsion	7	44%	5	25%
Impayés des loyers	0	0%	3	15%
Logement inadapté	5	31%	7	35%
Problèmes de convivialité	0	0%	0	0%
Maintien dans le logement	1	6%	0	0%
Aide à l'installation	0	0%	0	0%
<b>total</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

Cette année ce sont les situations d'expulsions qui prédominent pour 44% contre 25% en 2015 suivis du logement inadapté pour 31% et des ruptures d'hébergements pour 19%. L'impayé de loyers est la principale raison de la mise en œuvre d'une procédure d'expulsion. L'accueil en CHRS éclaté devra leur permettre de mettre en place un plan d'apurement de l'ensemble des dettes.

La moitié des personnes accompagnées ont épuisé leur réseau. Elles se retrouvent sans solution et se tournent alors vers les services sociaux, malgré les liens que certains gardent avec leur entourage. Ce dernier est souvent fragile ou lui-même en situation de précarité.

Afin d'être au plus près des personnes, nous sommes disponibles pour les accompagner (soins, administrations, emploi, logement, loisirs). L'équipe éducative construit un projet individuel avec le ménage qui sera le fil conducteur de la prise en charge.

Nous avons pu constater, dans certains cas, que la présence éducative permettait de débloquer plus rapidement la situation. Au travers d'outils existants ou créer, les travailleurs sociaux donnent les moyens à la personne de retrouver ses repères, de l'envie, une dynamique.

## 2.7 Orientations des ménages à la sortie

Orientation des ménages à la sortie	2016		2015	
C.H.R.S./ LT / M. RELAIS	1	6%	4	19%
Logement	11	65%	12	57%
Accueil en famille ou amis	3	18%	3	14%
Inconnue/ décès	2	12%	2	10%
Retour au domicile conjugal	0	0%	0	0%
<b>total</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>
Encore suivis au 31/12/16	15		12	

En 2016, le nombre de relogement auprès des bailleurs sociaux prédomine :

Sur les 11 relogements, il y a 1 bail glissant et 10 relogements en direct :

- 8 ménages avec l'OPH de Lunéville
- 1 ménage dans le parc privé.

- 1 ménage avec l'OPH de Nancy.
- 1 ménage avec l'OPH à Baccarat

1 ménage a du être orienté en CHRS éclaté sur le Val de Lorraine parce que madame a été menacée par son ex compagnon.

Les deux orientations inconnues correspondent à une fin de prise en charge décidé par notre service pour non collaboration et à un décès.

Orientation des personnes à la sortie	2016		2015	
C.H.R.S. /LT/M. RELAIS	3	8%	4	10%
Logement	25	68%	27	69%
Accueil en famille ou amis	5	14%	6	15%
Inconnue/ décès	4	11%	2	5%
Retour au domicile conjugal	0	0%	0	0%
<b>total</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>
Encore suivis au 31/12/16	40		33	

## 2.8 Détails des bailleurs

Détail bailleurs	2016		2015	
OPHLM Lunéville	8	73%	6	50%
Société Lorraine d'Habitat	0	0%	0	0%
Nouveau logis	0	0%	0	0%
Batigère / Présence Habitat	0	0%	0	0%
Meurthe et Moselle Habitat	0	0%	3	25%
Autres propriétaires	3	27%	3	25%

En 2016, ce sont 8 ménages sur 15 qui ont pu être relogés par l'OPH de Lunéville, l'OPH de Lunéville reste notre principal bailleur.

Même si le parc privé reste inaccessible au public que nous accueillons, les loyers demeurant trop élevés, 1 famille a pu être relogée dans ce secteur grâce à 1 propriétaire ayant une approche sociale.



Orientation en logement des personnes	2016		2015	
Logement autonome HLM	21	75%	18	67%
Logement autonome autres propriétaires	4	14%	6	22%
Transfert de bail	0	0%	3	11%
Résidence Sociale/ CHRS	3	11%	0	0%
Logement Adapté	0	0%	0	0%
<b>total</b>	<b>28</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>

Implantation géographique des ménages	2016	2015
Nancy et Couronne	2	3
Lunévillois	13	14
Val de Lorraine	1	2
inconnus	1	2
Autres départements	0	0
<b>total</b>	<b>17</b>	<b>21</b>

En 2016, sur les 11 ménages relogés, 8 ménages ont été relogés sur le Lunévillois et plus particulièrement sur Lunéville et 1 ménage sur Nancy Couronne. Enfin, 1 ménage a été réorienté sur le Val de Lorraine en CHRS.

## 2.9 Durée de séjour

Durée de Séjour sur sorties 2016	2016	2015
Moins de 1 mois	3	0
De 1 à 6 mois	9	13
De 6 à 12 mois	14	10
De 12 à 18 mois	2	14
De 18 à 24 mois	1	2
Plus de 24 mois	8	0
<b>total</b>	<b>37</b>	<b>39</b>

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
<b>16940</b>	<b>36</b>	<b>470</b>	<b>15,16</b>

La durée moyenne de séjour est passée de 9,88 mois en 2015 à 15,16 mois en 2016, elle était de 15,45 mois en 2014. Cette hausse s'explique par l'accueil de familles issues de l'asile pour lesquelles la situation administrative est particulièrement longue à régler.

Comme nous travaillons sur la globalité de la situation, à ce titre, nous abordons avec les parents des questions éducatives, comme l'autorité, nous les conseillons et les accompagnons autour des soucis qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Nous veillons à proposer la mise en place d'activités périscolaires (suivi CMP).

Notre action est conduite parfois en partenariat avec les services d'AEMO et AED, l'école et les institutions spécialisés.

Nous sommes parfois amenés, dans le cadre de la protection des enfants accueillis, à rédiger des informations préoccupantes, ou à procéder à des évaluations à transmettre à la CEMMA.

#### Exemple de situation :

Madame G, son mari et leurs 3 enfants ont loué un logement à Val et Chatillon en Janvier 2015. Madame évoque une situation de couple qui s'est alors rapidement détériorée. En septembre, elle décide de demander le divorce. Dès lors la situation s'est considérablement dégradée car madame continuait à vivre sous le même toit. Dans le même temps, elle dépose une demande de logement, à l'OPH de NANCY. Madame est séparée de fait depuis le 05/10/2015.

Victime de violences, madame et ses trois enfants ont été accueillis en urgence par notre association et ont intégré un logement provisoire (logement spécifiquement destiné aux femmes victimes de violences). Dans ce cadre, la famille bénéficie d'un accompagnement social réalisé par notre service depuis le 07/01/2016.

Depuis son accueil, madame G collabore de façon très satisfaisante avec notre service. Mme G est une personne autonome et dynamique. Les circonstances de son départ précipité font qu'elle a besoin d'être soutenue momentanément dans cette étape, notamment au niveau administratif.

Au niveau professionnel, madame recherche un emploi dans la maroquinerie.

Elle possède le permis et une voiture.

Madame a pu récupérer et stocker son mobilier. Les relations avec le père des enfants restent tendues mais correctes (visites médiatisées avec le CIDF).

Madame G souhaiterait être relogée à Lunéville, où elle a désormais ses repères. Le secteur lui importe peu mais elle insiste sur la nécessité d'un endroit sécurisant pour une mère isolée qui sort d'une séparation avec violence. De même, elle insiste sur la nécessité d'un logement accessible facilement (ascenseur, bas étages..) pour faciliter l'acheminement des courses et poussette avec les enfants.

### 3 CONCLUSION

- Certains ménages présentent des situations d'endettement importantes qui ne facilitent pas l'accès rapide à un logement.
- Nous relevons des suppressions d'aides financières à la personne dans le cadre d'un relogement (FSL /GRL/CAF).
- Auxquels s'ajoute, l'augmentation des loyers et des charges que ce soit dans le parc privé ou public sauf dans le parc ancien.

L'activité 2016 est en hausse par rapport à 2015. L'engagement, la motivation et l'investissement des professionnels de l'équipe n'ont jamais défailli. Bien au contraire, cela s'est traduit par une réelle solidarité professionnelle dans le respect des valeurs qui sont les leurs.

Comme chaque année, l'équipe a fait face aux différentes demandes des personnes, et a eu à cœur de répondre au mieux aux besoins de ces personnes. Mais la réalité est plus complexe que cela, car la trajectoire, les situations et les histoires de vie sont autant de critères qui différencient les personnes. Les histoires nous parviennent souvent de manière abrupte, nous sommes confrontés à la violence. Il est difficile de comprendre cette violence verbale, « comportementale », même si l'on sait qu'elle ne nous est pas toujours adressée directement. Néanmoins ces cris et ces agressions physiques commencent à peser lourd pour les équipes.

Plus que jamais, nous constatons que la précarité s'amplifie et que de nombreuses familles se trouvent démunies face aux difficultés qu'elles rencontrent. L'accompagnement réalisé par le SIL permet de se poser, de se reconstruire. La transversalité des missions au sein du même service et la mutualisation des compétences constituent une richesse que nous développons chaque jour afin de la mettre à la disposition des ménages accueillis.

Le SIL poursuit grâce à ses 35 places une double mission : un hébergement en diffus dans des appartements dont les conditions de vie sont comparables à un habitat familial et un accompagnement éducatif personnalisé.

Nous participons de façon systématique à toutes les commissions de travail organisées par le SIAO afin d'examiner, évaluer et qualifier toutes les demandes d'hébergements reçues.

#### LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

L'année 2015 se clôturait avec 3 orientations à finaliser :

- Revisiter des documents relatifs à la loi 2002-2 : Les documents administratifs tels que le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, le contrat de séjour, les référentiels d'activité et de procédure ainsi que le protocole d'accueil sont à réajuster en tenant compte de notre réorganisation sur les territoires. Ce travail de réajustement doit conduire à une simplification des textes et à une meilleure compréhension de ces derniers par les bénéficiaires. Nous nous sommes réunis deux fois pour réajuster les écrits au cours du 1<sup>er</sup> semestre.
- Adaptation des compétences des professionnels : Les professionnels éducatifs sont de plus en plus souvent confrontés aux informations préoccupantes et évaluations en lien avec la CEMMA. Ils sont également très sollicités par les SAO pour l'accueil et la prise en charge des « Femmes victimes de violences ». Ils ont besoin d'enrichir leurs réseaux, leurs connaissances, leurs outils méthodologiques sur ces problématiques rencontrées. La responsable de la CEMMA est intervenue à deux reprises au cours de l'année et a conçu une fiche technique pour aider les travailleurs sociaux dans la rédaction de leurs écrits professionnels concernant la protection de l'enfance.

- La réécriture du projet de service : Nous nous sommes réunis deux fois au cours du 1<sup>er</sup> trimestre pour finaliser l'écrit.

Nous avons réussi à mettre en place toutes les formations prévues en 2014 en 2015. L'année 2015 a démarré dans la poursuite de ces orientations.

Les perspectives 2016 :

L'année 2016 verra l'achèvement de notre travail autour du projet d'établissement, ainsi que la continuité des différents axes de travail débutés en 2014 et 2015.

**Toujours avec le même engagement et la même implication, les professionnels ont su apporter toute leur compétence et soutien à l'ensemble des ménages accueillis au cours de l'année 2016.**

**Je les remercie pour leur dynamisme, professionnalisme et leur solidarité.**

**Pour terminer, je remercie le service administratif pour sa participation et contribution dans le déroulement des prises en charges des familles. Sa discrétion et sa disponibilité contribuent à la réussite de nos missions.**

